

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

numéro
CM_250617_24

L'an deux mille-vingt cinq, le dix sept juin,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le onze juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	19
exprimés	27
vote	
pour	27
contre	0
abstention	0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Ahmed KASSOUH, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Thibault DETRY, Claude LAATEB, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE.

Absents avec pouvoirs :

Gilles MARRÉS à Gaëlle LEVEQUE, Nathalie SYZ à Ludovic CROS, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, Fadilha BENAMMAR KOLY à Isabelle PEDROS, David DRUART à Didier KOEHLER, Joana SINEGRE à Magali STADLER, Françoise CAUVY à Damien ROUQUETTE, Marie Pierre CAUMES à Claude LAATEB.

Absents :

Izia GOURMELON, Christian RICARDO.

OBJET :	Approbation de l'élaboration de l'atlas de la biodiversité communale par de l'Office français de la biodiversité
----------------	---

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CC_200728_02 du Conseil communautaire du 28 juillet 2020, relative à l'attribution des délégations au Bureau communautaire,

VU la délibération n°BC_250605 du Bureau communautaire du 05 juin 2025, relative à l'étude d'élaboration de l'atlas de la biodiversité communale sur quatre communes : Celles, Le Puech, Olmet-et-Villecun et Lodève,

CONSIDÉRANT que la Commune de Lodève a récemment exprimé à la Communauté de communes son intérêt pour s'engager dans une démarche d'atlas de la biodiversité communale,

CONSIDÉRANT que la Commune de Sorbs avait missionné le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Causses Méridionaux et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Occitanie pour réaliser en 2023 et 2024 l'atlas de la biodiversité communale de Sorbs,

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, il est d'intérêt général que la Communauté de communes centralise la réalisation des atlas de la biodiversité communale comprenant une première phase couvrant les quatre communes suscitées afin d'aboutir à une méthodologie commune d'étude, des données d'observation comparables et des plans d'action couvrant à terme sur l'ensemble du Lodévois et Larzac,

CONSIDÉRANT que chaque année depuis 2017, dans le cadre d'un appel à projet, l'Office français de la biodiversité propose aux communes et intercommunalités d'identifier les enjeux de biodiversité de leur territoire en réalisant un atlas de la biodiversité communale, dans l'objectif de mieux connaître, préserver et valoriser son patrimoine naturel,

CONSIDÉRANT qu'un atlas de la biodiversité communale est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné, en impliquant l'ensemble des acteurs d'une collectivité (élus, citoyens, associations, entreprises...)

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

en faveur de la préservation du patrimoine naturel : la réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire et plus qu'un simple inventaire naturaliste, un atlas de la biodiversité communale est un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion,

CONSIDÉRANT que le montant total estimatif de la réalisation d'un atlas de la biodiversité sur les Communes de Celles, Le Puech, Olmet-et-Villecun et de Lodève s'élève à deux-cent-trois-mille-quatre-vingt-trois euros Hors Taxes (203 083 € HT) soit deux-cent-quarante-trois-mille-sept-cents euros Toutes Taxes Comprises (243 700,00 € TTC),

Où l'exposé de Ludovic CROS et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** une participation d'un montant de deux-mille-cinq-cents euros (2 500 €) pour la réalisation de l'atlas de la biodiversité communale sur le territoire de Lodève par de l'Office français de la biodiversité, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Causses Méridionaux et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Occitanie, pour un montant total estimatif du projet s'élevant à deux-cent-trois-mille-quatre-vingt-trois euros Hors Taxes (203 083 € HT) soit deux-cent-quarante-trois-mille-sept-cents euros Toutes Taxes Comprises (243 700,00 € TTC), selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Office français de la biodiversité162 466 euros,
à hauteur de quatre-vingt pour cent (80 %) du montant éligible,
- participations communales10 000 euros réparties sur quatre communes, dont
2500 euros pour Lodève,
- Communauté de communes Lodévois et Larzac. 30 617 euros,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la demande de Shapefiles pour exploitation dans ses systèmes d'information géographique (SIG),

- **ARTICLE 3 : IMPUTE** la dépense correspondante au budget principal, chapitre 011, article 604,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250617-lmc119187-DE-1-1
Date de télétransmission : 19/06/25
Date de publication : 23/06/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le dix sept juin deux mille vingt-cinq
Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE

